



Harmony Doumont – Consultant en matière d'analyse et d'attribution de marchés publics – [h.doumont@dla3.be](mailto:h.doumont@dla3.be)

# Le DUME ou Document Unique de Marché Européen

Abordons les marchés européens et le DUME. Quelle est son utilité ? Si je suis un pouvoir adjudicateur, comment créer un formulaire DUME ? Si je suis un opérateur économique<sup>1</sup>, comment répondre à un DUME ? Le DUME est un outil devenu obligatoire dès lors que le montant du marché atteint les seuils pour la publicité européenne<sup>2</sup>. Le DUME est une déclaration sur l'honneur et a pour but de simplifier la charge administrative liée aux marchés publics.

Si la charge administrative diminue pour le soumissionnaire qui, dans un premier temps, n'est tenu de joindre que le DUME, elle diminue également pour le pouvoir adjudicateur puisque le DUME est à considérer comme une preuve a priori; preuve a priori que le soumissionnaire ne présente aucun motif d'exclusion obligatoire ou facultatif, qu'il est en ordre quant aux paiements de ses taxes et cotisations sociales et qu'il répond aux critères de sélection qualitative. Ce n'est qu'une fois l'analyse de la régularité des offres et les négociations entérinées (s'il s'agit d'une procédure négociée), que le pouvoir adjudicateur invitera l'adjudicataire pressenti à transmettre tous les justificatifs qui ne sont pas disponibles de manière gratuite et électronique.

## ATTENTION

Le DUME ne dispense aucunement le pouvoir adjudicateur d'effectuer la vérification de l'absence de dettes sociales et fiscales, via TELEMARC, dans les vingt jours calendrier qui suivent la date limite de réception des offres.

Le DUME est composé de plusieurs parties :

- PARTIE I – Informations concernant la procédure de passation de marché et le pouvoir adjudicateur ou entité adjudicatrice
- PARTIE II – Informations concernant l'opérateur économique
- PARTIE III – Critères d'exclusion
- PARTIE IV – Critères de sélection
- PARTIE V – Réduction du nombre de candidats qualifiés
- PARTIE VI – Déclarations finales

## VOUS ÊTES UN POUVOIR ADJUDICATEUR ?

Au moment de lancer votre marché, vous avez le choix de préétablir un formulaire DUME et de le joindre aux documents du marché, ou de ne rien prévoir. Il vous est vivement recommandé de préétablir un formulaire pour vous faciliter l'analyse.

En tant que pouvoir adjudicateur, il vous est donné la possibilité de prévoir qu'un opérateur économique puisse, par une réponse globale, indiquer qu'il satisfait aux critères de sélection. Le cas échéant, vous êtes obligé d'indiquer clairement cette information dans les documents du marché (clauses administratives et/ou avis de marché). Pour ce faire, vous pouvez copier/coller la marche à suivre décrite au volet **je suis un opérateur économique** en l'adaptant à votre décision relative à la réponse globale (voir encart «CONSEILS et PRECISIONS»).

## MARCHE A SUIVRE

- Rendez-vous sur le site <https://dume.publicprocurement.be>, et choisissez votre langue.
- A la question *Qui êtes-vous*, répondez **Je suis un pouvoir adjudicateur**.
- A la question *Quelle action souhaitez-vous effectuer ?*, répondez **Créer une nouvelle demande DUME**.
- Complétez votre pays et cliquez sur suivant.
- Parcourez le formulaire et répondez aux questions des PARTIES I et III<sup>3</sup>.
- Pour la partie IV, deux choix s'offrent à vous :
  - Soit vous optez pour l'indication globale pour tous les critères de sélection
  - Soit vous sélectionnez un à un les critères de sélection préalablement établis dans les clauses administratives
- Après avoir complété l'entièreté du formulaire, cliquez sur **Aperçu** en bas de page. Vous arrivez sur votre DUME complété que vous pouvez télécharger au format PDF et/ou xml (il est recommandé de le télécharger dans les deux versions) pour être joint aux documents du marché sur E-NOTIFICATION.

## VOUS ÊTES UN OPERATEUR ECONOMIQUE ?

Vous êtes une entreprise, un prestataire de services ou un fournisseur et vous souhaitez répondre à un marché soumis à la publicité européenne. Comment s'y prendre avec le DUME ?

Il existe deux cas de figure :

- 1 | Soit le **pouvoir adjudicateur a préétabli un formulaire DUME**. Ce dernier se trouve alors dans la liste des documents du marché sur E-NOTIFICATION.
- 2 | Soit le **pouvoir adjudicateur n'a pas préétabli de formulaire DUME**.

### MARCHE A SUIVRE

- Téléchargez sur E-NOTIFICATION et enregistrez le formulaire dans son format.XML – si le pouvoir adjudicateur a préétabli un formulaire DUME
- Rendez-vous sur le site <https://dume.publicprocurement.be>, et choisissez votre langue.
- A la question *Qui êtes-vous*, répondez **Je suis un opérateur économique**.
- A la question *Quelle action souhaitez-vous effectuer ?*, répondez **importer une demande/réponse DUME**.
- Complétez votre pays et cliquez sur suivant.
- Parcourez le formulaire et répondez aux questions des PARTIES II et III<sup>4</sup>.
- Pour la partie IV, à la question *Souhaitez-vous utiliser les critères de sélection A à D ?*

Soit **répondez «NON»**, si et seulement si le PA en offre la possibilité dans les documents du marché (avis de marché et/ou clauses administratives).

Soit **répondez «OUI»**, dans les autres cas.

- Après avoir complété l'entièreté du formulaire, cliquez sur **Aperçu** en bas de page. Vous arrivez sur votre DUME complété que vous pouvez télécharger au format PDF et/ou xml pour être fourni électroniquement avec votre offre. Il est recommandé d'effectuer le téléchargement dans les deux formats.

### CONSEILS ET PRECISIONS

**Conseil au pouvoir adjudicateur :** indiquez dans les documents du marché, le délai dont disposera un opérateur économique pour fournir les justificatifs venant appuyer le DUME.

#### Précision concernant l' «indication globale pour tous les critères de sélection» (PARTIE IV) :

Un opérateur économique ne peut, de sa propre initiative, opter pour l'indication globale. Si le pouvoir adjudicateur n'a pas préétabli de formulaire DUME, l'opérateur économique devra se référer à ce qu'indique l'avis de marché et/ou les clauses administratives.

1° Si le Pouvoir adjudicateur ouvre cette possibilité, l'opérateur économique vérifiera qu'il répond aux différents critères de sélection énoncés dans les documents du marché. S'il estime y répondre favorablement et être en mesure de fournir les pièces justificatives sur demande du pouvoir adjudicateur, il mentionnera **NON – je ne souhaite pas utiliser les critères de sélection A à D**

2° Si le Pouvoir adjudicateur n'annonce pas ouvrir cette possibilité dans les documents du marché, l'opérateur optera pour le choix **OUI – je souhaite utiliser les critères de sélection A à D**. L'opérateur économique répondra alors à la PARTIE IV, critère par critère, un à un, conformément aux documents du marché et ne fera référence qu'aux seuls critères de sélection définis par le pouvoir adjudicateur.

#### Précision concernant la signature du DUME :

Partant du principe que les marchés européens sont soumis depuis le 18 octobre 2018 au dépôt électronique, le DUME ne doit pas forcément être signé. C'est bien la signature du rapport de dépôt lors du dépôt de l'offre globale/demande de participation qui fait office de signature de l'offre, et donc du DUME.

<sup>1</sup> Par opérateur économique, il faut entendre «entrepreneur», «prestataire» ou «fournisseur»

<sup>2</sup> Pour rappel : 5.350.000€ HTVA (marchés de travaux) et 214.000€ (marchés de services et fournitures)

<sup>3</sup> Le pouvoir adjudicateur n'aura pas accès à la PARTIE II puisqu'il s'agit de la partie réservée aux informations relatives aux opérateurs économiques, ni à la PARTIE V si la procédure du marché public se déroule en une seule phase (sélection et attribution).

<sup>4</sup> L'opérateur économique n'aura pas accès à la PARTIE I puisqu'il s'agit de la partie réservée aux informations relatives au mode de passation et au pouvoir adjudicateur, ni à la PARTIE V si la procédure du marché public se déroule en une seule phase (sélection et attribution).